

2011-09/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille onze, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER, Maire.

Membres présents : François CAVALLIER, Gérard CAMUZAT, Marcel DUPONT, Gérard AUTRAN, Jacques BERENGER, Isabelle DERBES, Philippe CAUVIN, Claude BRISSI, Annie EYMERIE, Marguerite PLANTIER, Christine DARRAS, Raymond BRONDOLO, Richard WANTIEZ, Christopher BONE, Aline BARATOUX.

Membres absents excusés : Florence VAJDA (pouvoir à Marcel DUPONT), Jean-Luc ARNAUD (pouvoir à Philippe CAUVIN)

Membre absent non excusé : Jean-Christophe CHAUTARD, Sylvie AMAND-VERMOT

Secrétaire de séance : Marcel DUPONT

15 PRESENTS – 17 VOTANTS

VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
(annule et remplace)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} mars 2012, une nouvelle réglementation sur la fiscalité de l'aménagement entrera en vigueur dans le cadre de la loi de finances du 29/12/2010.

Il convient ainsi d'adopter une taxe d'aménagement qui remplace l'actuelle taxe locale d'équipement (TLE), et de fixer son taux.

Monsieur le Maire propose de voter la création d'une taxe d'aménagement en remplacement de la TLE, et de fixer son taux à 5 %.

Le conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adoption d'une taxe d'aménagement au taux de 5 % en remplacement de la TLE, qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
J. BERENGER

